

## PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE.

gouvernement d'Ontario, pour aider à la construction du chemin de fer "Timiskaming and Northern Ontario."

**Lois diverses.**—La loi sur le poinçonnage de l'or et de l'argent (chapitre 19), annule celle du même nom (chapitre 30 des statuts de 1908), mais lui ressemble, en principe. La nouvelle législation a été remaniée dans le but de protéger davantage le public contre la fraude et les manœuvres frauduleuses. Le chapitre 48, Loi sur la chasse pélagique du phoque, défend de se servir des ports canadiens pour équiper des navires destinés à la chasse du phoque, prohibée par les lois britanniques, et ordonne la saisie, la détention et la vente par adjudication des navires ainsi équipés. L'importation au Canada des peaux de phoques pris en contravention avec la loi, est également prohibée. Le chapitre 7 amende la loi des Rentes Viagères du gouvernement, et élève de \$600 à \$1,000, la limite maximum d'une rente viagère. Le chapitre 15 amende le tarif douanier de 1907, principalement en conséquence de la convention commerciale avec les Antilles. On a également amendé les lois suivantes: Falsification (chapitre 4); Loi des Epizooties, en ce qui regarde l'indemnité aux propriétaires des animaux abattus (chapitre 6); Archives Publiques (chapitre 8); Conservation (chapitre 12); Code Criminel (chapitre 13); Protection des Douanes et des Pêcheries (chapitre 14); Police Fédérale (chapitre 16); Cour de l'Echiquier, relativement aux appels interjetés en vertu de la loi des brevets (chapitre 17); Réserves Forestières et Parcs Fédéraux (chapitre 18); Loi des Grains du Canada (chapitre 21); Inspection et Vente (chapitre 25); Hôtel des Monnaies d'Ottawa (chapitre 31); Pénitencier, loi réglant les appointements des employés (chapitre 36); Inspection du Pétrole et du Naphte (chapitre 37); Bureau de Poste (chapitre 38); Prisons et Maisons de Correction (chapitre 39); Police Royale Montée du Nord-Ouest (chapitre 47); Loi de la Marine marchande du Canada (chapitre 49); Cour Suprême (chapitre 51); Loi récompensant certains volontaires (chapitre 55); Lois relatives aux Commissions des Ports de Montréal (chapitre 32), de Québec (chapitres 40 et 41), et de Vancouver (chapitre 54). Le chapitre 50 stipule que le changement de nom de la Cour d'Appel d'Ontario n'aura pas d'effets rétroactifs, et le chapitre 57 est une loi autorisant le paiement d'une subvention à la "Western Dry Dock and Shipbuilding Co., Ltd."

**Visite du Lord Chancelier de Grande-Bretagne.**—La 36ième assemblée annuelle de l'Association du Barreau Américain (American Bar Association) qui eut lieu à Montréal du 1er au 3 septembre, sous la présidence de l'honorable Frank B. Kellogg, du Barreau des Etats-Unis, a été mémorable, non seulement parce qu'elle a été tenue au Canada, mais aussi parce qu'elle a fourni l'occasion de voir rassemblés, les avocats distingués des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de France et du Canada. Le principal discours fut prononcé dans l'après midi du 1er septembre, par le Vicomte Haldane, Lord Chancelier de Grande-Bretagne, venu spécialement d'Angleterre, pour assister à l'assemblée. Lord Haldane était porteur d'un gracieux message adressé aux avocats des Etats-Unis et du Canada, par S.M. le roi George, et sa visite revêtit un caractère spécial, car ce n'est qu'avec l'autorisation royale que le Lord Chancelier, Garde du Grand Sceau, peut quitter la Grande-